

Questions au Feuilleton

2. Oui, il existe une politique de la GRC concernant les paiements à des informateurs. Elle porte sur ce qui suit: a) le montant des paiements: ces paiements sont autorisés à divers paliers hiérarchiques de la GRC conformément aux directives du Conseil du Trésor. b) les critères des paiements: dans chaque cas, les critères sont établis par les paliers hiérarchiques chargés d'autoriser le paiement. On doit avoir la preuve que les dépenses sont raisonnables et justes par rapport à l'aide fournie ou aux informations reçues. c) le choix des bénéficiaires: des paiements ne sont pas accordés à tous les informateurs ou témoins. On ne fait des paiements que dans les circonstances qui les rendent nécessaires.

Selon les pratiques de la Gendarmerie, dans tous les cas où une personne est payée pour fournir des renseignements se rapportant aux procédures au cours desquelles elle devra témoigner, tous les détails relatifs à l'affaire doivent être divulgués au tribunal.

Pour les questions qui ont trait au Service de sécurité, il n'est pas dans l'intérêt de la sécurité interne de rendre publique la politique concernant les paiements versés à des informateurs.

3. Non.

LE CN—LE BUDGET DE PUBLICITÉ

Question n° 4488—M. Siddon:

1. Combien les Chemins de fer nationaux ont-ils dépensé en publicité, au cours de l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982?

2. Quel est le budget de publicité prévu pour l'année financière 1982-1983?

3. Quel pourcentage de son budget de publicité de 1982-1983, le CN consacra-t-il a) aux journaux et revues, b) à la radio, c) à la télévision, d) aux foires commerciales ou congrès, e) aux autres médias?

4. Le CN a-t-il déclaré un déficit pour l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982 et, le cas échéant, de combien?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction du Canadien National répond ce qui suit: Comme l'année financière au Canadien National coïncide avec l'année civile, les renvois aux années 1980-1981, 1981-1982 et 1982-1983 ont été remplacés dans les réponses par 1980, 1981 et 1982 respectivement.

1. a) \$9,601,000, b) \$11,351,000.

2. \$10,170,000.

3. a) 36 p. 100, b) 10 p. 100, c) 37 p. 100, d) 2.3 p. 100, e) 14.7 p. 100.

4. a) Non, b) Non.

LE RESTAURANT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA

Question n° 4501—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. Quand a-t-on procédé à l'appel d'offres en vue d'améliorer les installations du restaurant de l'aéroport international de Victoria?

2. Combien y a-t-il eu de soumissionnaires et à quelle société le contrat a-t-il été adjugé?

3. a) Quelles dates de début et d'achèvement des travaux étaient prévues dans la soumission, b) a-t-on respecté ces engagements?

4. a) Quel était le montant du marché, b) quelles dispositions avaient été prévues en cas de dépassement des délais ou des coûts, c) a-t-on dépassé les délais ou les coûts prévus?

5. Quand le restaurant sera-t-il terminé et pleinement opérationnel?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. L'appel d'offres a été lancé le 22 janvier 1982 et prenait fin le 10 février de la même année.

2. Six entreprises ont présenté des soumissions et le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire Wakefield Construction Ltd. de Victoria, le 17 février 1982.

3. a) L'appel d'offres précisait que les travaux devaient commencer au plus tard 7 jours après l'adjudication du contrat, c'est-à-dire le 24 février 1982, et qu'ils devaient se terminer au plus tard 130 jours civils après ladite date d'adjudication, donc le 29 juin 1982. b) L'entrepreneur s'est présenté sur les lieux le 22 février 1982, mais n'a pu terminer les travaux le 29 juin de la même année en raison de retards de livraison du matériel et du fait que le calendrier des travaux a dû être modifié afin de nuire le moins possible à l'exploitation du restaurant. Ce retard global a été aggravé au mois d'août par un lock-out dans l'industrie de la construction.

4. a) \$215,000. b) Aucune clause particulière autre que les principes énoncés dans les conditions contractuelles générales n'a été appliquée dans le cas de ce projet. Les conditions contractuelles générales prévoyaient et précisaient de quelle façon évaluer, autoriser et pénaliser les dépassements de coût et de temps des travaux. c) Le coût du marché a été dépassé de \$21,200 du fait que le concepteur et surveillant sur place a demandé d'apporter des modifications aux plans afin de corriger certaines situations qui se sont produites au cours des étapes du creusage et de la construction. La période de temps accordée a également été dépassée parce que l'entrepreneur a subi des retards supérieurs aux prévisions contractuelles, et ce afin de troubler le moins possible l'exploitation du restaurant pendant la période de la construction.

5. Hormis quelques détails mineurs, le marché susmentionné visant les installations du restaurant Victoria est terminé et le restaurant est pleinement opérationnel. Les travaux qui restent à faire en vue d'exécuter en entier le contrat visent l'installation d'un transformateur électrique. La fabrication et la livraison de ce transformateur exige plus de temps que prévu; selon les prévisions, les travaux devraient être entièrement terminés au milieu de décembre 1982.

LE POURCENTAGE DE MILITAIRES ANGLOPHONES ET FRANCOPHONES

Question n° 4548—M. McKinnon:

En ce moment, quelle proportion des membres de chaque grade a) des Forces armées canadiennes, b) des Forces maritimes, c) des Forces mobiles, d) des Forces aériennes, e) du personnel non affecté aux Forces marines, mobiles ou aériennes est (i) anglophone (ii) francophone?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

Pourcentage d'anglophones et de francophones par groupes sélectionnés

Grade	Commandement maritime		Commandement de la force mobile		Commandement aérien		Tous les autres militaires		Total des effectifs des forces armées canadiennes	
	Pourcentage anglo	Pourcentage franco	Pourcentage anglo	Pourcentage franco	Pourcentage anglo	Pourcentage franco	Pourcentage anglo	Pourcentage franco	Pourcentage anglo	Pourcentage franco
Général							100.0		100.0	
Lieutenant-général	100.0			100.0	100.0		60.0	40.0	60.0	40.0
Major-général	100.0		100.0		100.0		88.0	12.0	90.0	10.0